

Les assistants territoriaux d'enseignement artistique exercent leurs fonctions, selon les formations qu'ils ont reçues, dans les spécialités musique, art dramatique, arts plastiques et danse. Leur métier est accessible sur concours sur titres (diplômes spécifiques).

### **Activités**

- Élaborer et organiser un projet pédagogique en lien avec le projet d'établissement
- Animer, donner des cours et assurer un suivi personnalisé du parcours et du projet des étudiants
- Enseigner une discipline artistique (musique, danse ou théâtre)
- Organiser et suivre les études des élèves
- Évaluer les élèves
- Conduire et accompagner des projets pédagogiques, artistiques et culturels
- Avoir une pratique artistique
- Assister les enseignants des disciplines artistiques, accompagnement instrumental des classes notamment
- Tâches d'enseignement, assistance technique ou pédagogique aux professeurs de musique, de danse, d'arts plastiques ou d'art dramatique (assistants expérimentés).

### **Compétences**

- Rechercher et sélectionner des thèmes et des sujets de création, des matériaux et des procédés de réalisation
- Concevoir et organiser les liens entre apprentissages techniques et développement de la créativité
- S'informer sur les recherches en matière de formation et d'organisation des études,
- Définir et mettre en œuvre une progression et des enseignements conformes aux programmes et aux instructions ministérielles et interministérielles,
- Favoriser la participation des étudiants dans une approche croisée de l'évaluation de leur création
- Participer aux instances de concertation, pédagogiques et administratives de l'établissement d'enseignement artistique
- Proposer des activités dans le cadre du développement d'une approche collective et de la coproduction du projet d'établissement
- Conduire des recherches et des projets originaux et innovants et intégrer l'espace public
- Se confronter aux différentes démarches de création artistique
- Repérer les évolutions des pratiques et les attentes en matière artistique et culturelle
- Identifier les différentes catégories de publics
- Concevoir, appliquer et évaluer un dispositif pédagogique individuel et collectif
- Tenir compte des ressources du territoire de l'établissement
- Participer aux différentes instances de concertation de l'établissement

## **Savoir-être**

- Sens artistique et des responsabilités
- Goût pour l'enseignement
- Patience et organisation
- Maîtrise du domaine assisté
- Rigueur, autonomie

## **Recrutement**

Concours externe, interne et troisième concours

## **Niveau d'études, diplômes**

- Spécialité Musique - Admissibilité au concours d'entrée de l'un des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse; ou de l'un des établissements d'enseignement supérieur délivrant le diplôme national supérieur professionnel de musicien; médaille d'or ou Premier prix ou diplôme d'études musicales délivré par un conservatoire à rayonnement régional ou départemental; diplôme national d'orientation professionnelle en musique
- Spécialité Art dramatique - Diplôme ou attestation d'études délivré(e) par un établissement d'enseignement supérieur de l'art dramatique contrôlé par l'Etat
- Spécialité Arts plastiques - Baccalauréat d'enseignement général ou titre admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour l'inscription dans les facultés; certificat d'études d'arts plastiques

## **Salaire**

Traitement indiciaire brut mensuel : de 1.836,20 € euros brut, en début de carrière, à 2.914,29 euros brut, en fin de carrière + primes et indemnités

## **Evolution de carrière**

Par avancement d'échelon ou de grade

 La ville de Paris a fonctionnement particulier :  
[https://www.snea.net/images/1Cadre\\_d-emploi/CategorieB-Paris.pdf](https://www.snea.net/images/1Cadre_d-emploi/CategorieB-Paris.pdf)

*Septembre 2022*